



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 26 MAI 2021 à 20 HEURES
A LA SALLE DU CALIBERT AU MAZET SAINT-VOY**

Le 26 mai 2021 à 20 heures, les délégués communautaires des communes du Chambon/Lignon, de Chenereilles, du Mas de Tence, du Mazet Saint-Voy, de Saint-Jeures et de Tence, légalement élus, se sont réunis dans la salle du Calibert au Mazet Saint-Voy, sur la convocation qui leur a été adressée par David SALQUE-PRADIER, Président de la CCHL en date de 18 mai 2021.

Présents : Frédéric ANDRE, Léo BADER, Rose-Marie BROTTES, Olivier BROUSSARD, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Marie-Paule FOURNEL, Hélène LIONNET, Kilpéric LOUCHE, Denise MASSARDIER, Henri MONTELMARD, Christian OUILLON, Michel PABIOU, Sandra PICOT, Lucas ROCHER, Patrice ROUSSON, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIER, Denise VALLAT

Elu secrétaire de séance : Monsieur Léo BADER

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 26
- Votants : 26

La séance a été ouverte par Monsieur Michel PABIOU, le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire a choisi Madame Sandra PICOT et Monsieur Lucas ROCHER, comme assesseurs.

1. Election du Président :

Monsieur Michel PABIOU a demandé aux membres du Conseil Communautaire de faire connaître leur candidature au poste de Président de la CCHL. Monsieur Michel PABIOU a invité ensuite les membres du Conseil Communautaire à procéder, au vote à bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la CCHL.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	26
A déduire Bulletins blancs ou nuls	:	- <u>1</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:	25
Majorité absolue(*).....	:	14

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Michel EYRAUD 10 voix.

Monsieur David SALQUE-PRADIER 15 voix.

Monsieur David SALQUE-PRADIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

2. Détermination du nombre de Vice-présidents :

Après son élection, le Président a fait voter les membres du Conseil Communautaire pour déterminer le nombre de Vice-Présidents. Suite au vote du Conseil Communautaire (26 voix pour), le nombre de Vice-Président est fixé à 5.

3. Election du 1^{er} Vice-président :

Après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents, le Président a fait procéder ensuite à l'élection du 1^{er} Vice-Président, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	26
A déduire Bulletins blancs ou nuls	:	- <u>7</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:	19
Majorité absolue(*).....	:	14

A obtenu :

Madame Denise VALLAT, 19 voix.

Madame Denise VALLAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1^{ère} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

4. Election du 2^{ème} Vice-président :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	26
A déduire Bulletins blancs ou nuls	:	- <u>3</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:	23
Majorité absolue(*).....	:	14

A obtenu :

Monsieur Gilbert RUEL, 23 voix.

Monsieur Gilbert RUEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

5. Election du 3^{ème} Vice-président :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	26
A déduire Bulletins blancs ou nuls	:	- <u>6</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:	20
Majorité absolue(*).....	:	14

A obtenu :

Madame Rose-Marie BROTTEES, 20 voix.

Madame Rose-Marie BROTTEES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

6. Election du 4^{ème} Vice-président :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	25
A déduire Bulletins blancs ou nuls	:	- <u>3</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:	22
Majorité absolue(*).....	:	14

A obtenu :

Monsieur Philippe DIGONNET, 22 voix.

Monsieur Philippe DIGONNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

7. Election du 5^{ème} Vice-président :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN (à la majorité absolue)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	26
A déduire Bulletins blancs ou nuls	:	- <u>10</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	:	16
Majorité absolue(*).....	:	14

A obtenu :

Monsieur Olivier BROUSSARD, 16 voix.

Monsieur Olivier BROUSSARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

8. Désignation des membres du bureau communautaire :

Monsieur le Président a ensuite proposé aux membres du conseil communautaire de déterminer les membres du bureau. Il propose que le bureau soit composé du Président de la CCHL, des Vice-Présidents et des maires des différentes communes de la CCHL..

Suite au vote du Conseil Communautaire (26 voix pour), les membres du bureau communautaire sont :

- Monsieur David SALQUE-PRADIER, Président et Maire de Tence,
- Madame Denise VALLAT, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Monsieur Gilbert RUEL, 2^{ème} Vice-Président,
- Madame Rose-Marie BROTTEES, 3^{ème} Vice-Présidente,

- Monsieur Philippe DIGONNET, 4^{ème} Vice-Président et Maire de Chenereilles,
- Monsieur Olivier BROUSSARD, 5^{ème} Vice-Président et Maire du Mas de Tence,
- Monsieur Alain DEBARD, Maire du Mazet Saint-Voy,
- Monsieur André DUBOEUF, Maire de Saint-Jeures,
- Monsieur Jean-Michel EYRAUD, Maire du Chambon/Lignon.

9. Délibération pour avis sur la demande de dérogation au repos dominical sur le territoire de la CCHL :

David SALQUE-PRADIER présente aux membres du conseil communautaire la demande d'avis de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire sur les dérogations au repos dominical sur le territoire de la Haute-Loire pour le mois de juin 2021. Il précise que ces autorisations préfectorales sont accordées après avis du conseil municipal et également du conseil communautaire.

Après discussions les élus délibèrent à la majorité (25 voix pour et une abstention) pour donner un avis de principe favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches du mois de juin 2021.